

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE du MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 à 18 H 15

Nombre de délégués : 30

Date envoi et affichage
de la convocation : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 16

Compte-rendu de la séance :
15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures quinze, le bureau syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Béthune, salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président, suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Étaient présents : les membres du bureau syndical : MM. GIBSON, HENNEBELLE, CARRE, ELAZOUZI Mme MULLET, MM. DOUVRY, OGIEZ, Mme DUBY, M. DELORY, MM. LECOMTE, JOMBART, COQUERELLE, HERNU, BELLAMY-FERAND, M. JURCZYK, Mme MEYFROIDT.

Excusés : Mme LEFEBVRE, MM. MASSART, MALBRANQUE, Mme CLEROT, M. BERTIER, Mme DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Madame Rosemonde MULLET, déléguée titulaire de la commune d'Ecquedecques, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

- **1-01- PARCELLES SISES A BETHUNE ET CHOCQUES – CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS, ROMANE**

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le bureau syndical est invité à autoriser la cession, à l'euro symbolique, de deux parcelles situées à Béthune et d'une parcelle située à Chocques, ne présentant pas d'intérêt pour l'exercice des compétences du SIVOM, à la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane au titre de sa compétence développement économique, ainsi que de la gestion et de la préservation des milieux et espaces naturels.

Le bureau syndical, à l'unanimité, autorise la cession des parcelles sises à Béthune et Chocques aux conditions précisées dans la délibération.

SANTE ET ACTION SOCIALE – EHPAD

- **7-01- EHPAD FREDERIC DEGEORGE - CONTENTIEUX VATP - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Dans le cadre du contentieux opposant le SIVOM à la société VATP s'agissant des travaux d'extension de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE, le bureau syndical est invité à autoriser la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société VATP, tel que détaillé dans la délibération.

Le bureau syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le protocole d'accord transactionnel.

Vu pour être affiché et publié le 20 décembre 2022 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.